



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale de la police

Question écrite n° 119369

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la nécessité de protéger l'honneur de la police nationale, après les nombreuses attaques, visant à porter l'opprobre sur les fonctionnaires de police. En effet, après la récente affaire de Lyon, puis les rumeurs sur les pseudo-enquêtes sur la vie privée d'un candidat socialiste à la candidature aux prochaines élections présidentielles de 2012, qui s'ajoutent aux diverses attaques et dénigrements continuels persistants contre l'institution policière. Depuis plusieurs années, et à travers l'ensemble du pays, la population doute de sa police. La police qui est très majoritairement d'une totale probité, est blessée de ce dénigrement systématique qui déstabilise une institution indispensable à la sécurité de notre population et de notre pays. Il serait donc nécessaire de susciter une vaste réflexion nationale sur le rôle de la police et la fonction de policier en 2011. Cette journée de la police nationale interviendrait dans chaque département et chaque ville de plus de 5 000 habitants. Elle associerait étroitement l'ensemble des fonctionnaires de police et les collectivités locales concernées sous l'autorité des préfets à cette campagne de communication. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur partage pleinement la position du parlementaire concernant la nécessité d'une défense indéfectible des fonctionnaires de police (et des militaires de la gendarmerie) et de l'institution face aux attaques dont ils sont trop souvent l'objet. Les policiers assurent, nuit et jour, un service public fondamental, la sécurité des Français, avec courage, détermination et professionnalisme, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Les fautes individuelles, rares et sévèrement sanctionnées, ne sauraient faire oublier le comportement très majoritairement irréprochable des policiers et leur total dévouement. Elles ne sauraient non plus faire oublier que leur mobilisation et leur engagement quotidiens, au service des Français, a permis de faire reculer régulièrement la délinquance, année après année, de 17 % depuis 2002. Leur travail appelle le respect et la reconnaissance de chacun. Le ministre de l'intérieur a donc fait de la défense des fonctionnaires de police, sur les plans juridique et matériel, un principe essentiel de son action. C'est ainsi, par exemple, que le ministre a vigoureusement réagi, par voie judiciaire, contre les attaques intolérables et irresponsables du site CopWatch. Concernant les équipements, des moyens financiers ont été obtenus par le ministre afin de poursuivre l'effort d'acquisition de matériels de protection (gilets pare-balles, boucliers balistiques souples, lanceurs de balles de défense, dispositifs de géolocalisation des patrouilleurs à pied). Au-delà de la nécessaire riposte qu'appellent chaque atteinte à l'honneur de la police nationale et chaque attaque envers un fonctionnaire de police (outrages, violences, etc.), le parlementaire a raison de souligner que l'action de la police nationale doit s'accompagner de davantage de visibilité et de communication. Une police appréciée et légitime est avant tout une police comprise pour son action par nos concitoyens. Une police plus visible, mieux comprise et mieux valorisée dans son travail améliore en outre le sentiment de sécurité des Français et a des effets dissuasifs sur les délinquants. Le ministre de l'intérieur est par conséquent particulièrement soucieux de renforcer les relations entre la police mais aussi la gendarmerie, et la population. Ce souci a déjà trouvé une expression concrète dans la Journée de la

sécurité intérieure, qui a élargi le cadre antérieur des Journées de la police nationale et dont la quatrième édition s'est déroulée sur tout le territoire national le 8 octobre 2011. Cette manifestation, qui se déroule dans toute la France, est l'occasion d'une rencontre et d'un dialogue entre les Français et l'ensemble des acteurs de la sécurité (policiers, gendarmes, pompiers, préfectures), permettant à nos concitoyens une meilleure connaissance des métiers de la sécurité. D'autres actions ont été entreprises pour renforcer la confiance entre la population, les jeunes en particulier, et ses forces de sécurité. Le ministre a demandé aux préfets de développer les actions de proximité, d'écoute et de communication au plus près des préoccupations de nos concitoyens et rappelé que la qualité des relations à entretenir avec la population exige un comportement en permanence exemplaire des policiers et des gendarmes. Divers dispositifs sont mis en oeuvre pour rapprocher les jeunes et la police, notamment afin de promouvoir la diversité du recrutement et l'insertion professionnelle (adjoints de sécurité, classes préparatoires intégrées, programme des cadets de la République, option police nationale). Le ministre de l'intérieur a également décidé de promouvoir la participation, dans le cadre du service civique, de jeunes volontaires à des actions de prévention, d'accueil et d'assistance. Par ailleurs, le service volontaire citoyen dans la police nationale, étendu à la gendarmerie nationale par la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, permet de développer l'engagement citoyen. C'est également l'objectif du dispositif de participation citoyenne (« voisins vigilants ») que le ministre a décidé de généraliser à l'ensemble du territoire national en juin dernier. Le lancement récent du dispositif des patrouilleurs de la police nationale contribue pleinement à cet objectif. Il permet de renforcer la présence des policiers sur la voie publique, avec pour objectif d'améliorer le lien de confiance unissant la police nationale et la population, en développant une présence de terrain plus proche, plus visible et plus à l'écoute des Français.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119369

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10733

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1396